



www.groupeininitis.fr

**Yves Scholler Conseil**  
Conseiller en Gestion de Patrimoine  
Affilié au groupement Ininitis  
168 Avenue Charles de Gaulle  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE  
Tél. : 06 60 77 96 04  
Mail : [yves.scholler@ys-patrimoine.com](mailto:yves.scholler@ys-patrimoine.com)

## DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Conformément à la réglementation applicable (articles L 519-4-1, R 519-20 et R 519-26 du Code Monétaire et Financier), nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

CABINET	Yves Scholler Conseil	WWW.YS-PATRIMOINE.COM
SàRL	Au capital de 7 600 €	Immatriculé au RCS de Nanterre
SIREN et NAF	417 806 767	7022Z conseil en affaires
Siège social :	Chez Régus : 168 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE	
Tél. et Mail :	06 60 77 96 04	<a href="mailto:yves.scholler@ys-patrimoine.com">yves.scholler@ys-patrimoine.com</a>
Gérant de la société	Yves Scholler	

Vous avez choisi de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé. Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 07 037 253. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementées suivantes :

CIF	IAS	IOBSP	CREDIT IMMO.
<i>Conseil en investissement financier</i>	<i>Intermédiaire en assurances</i>	<i>Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiements</i>	<i>Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers</i>
	<b>COURTIER</b>	<b>COURTIER</b>	<b>COURTIER</b>
enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02  <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>	L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) à l'adresse courrier : 61 rue Taitbout 75436 Paris  <a href="http://www.acpr.banque-france.fr">www.acpr.banque-france.fr</a>	L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) à l'adresse courrier : 61 rue Taitbout 75436 Paris  <a href="http://www.acpr.banque-france.fr">www.acpr.banque-france.fr</a>	Le cabinet propose un service : de conseil indépendant : . La recommandation faite dans le cadre de ce service porte sur notre propre gamme de produits ou sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché . Le client devra acquitter des frais pour la rémunération de ce service indépendant

Le cabinet est par ailleurs *Intermédiaire en transaction d'immeubles et fonds de commerce*, titulaire de la carte de Transaction, délivrée par la préfecture de Nanterre sous le N° 92 N 927. Le cabinet ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs.

Votre conseiller dispose d'une couverture en responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière suffisante souscrite auprès de AON France numéro de police 7400026945 pour couvrir ses différentes activités conformément aux exigences du Code des assurances et du Code monétaire et financier.

	CIF	IAS	IOBSP	IMMO. (ITI)
<i>Responsabilité Civile Professionnelle</i> <i>Montant des garanties par période d'assurance</i>	1 000 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €
<i>Garanties Financières</i> <i>Montant des garanties par période d'assurance</i>		115 000 €	115 000 €	110 000 €

En plus, le cabinet s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)

*SàRL au capital social de 7 622 €. Code d'activité principale APE : 7022Z Inscrite au RCS de Nanterre : 417 806 767*

*Conseiller en Investissement Financier, enregistré auprès de ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF. N° E002199*

*Courtage en assurance, Courtage en Opération de Banque et Service de paiement, Enregistré à l'ORIAS (www.ORIAS.fr), sous le n° 07 037 253.*

*Les activités IAS et IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Activité de transaction sur Immeubles et fonds de commerce (sans détention de fonds), carte T n° 92 N 927 délivrée par la préfecture de Nanterre Responsabilité professionnelle et garanties financières ZURICH Assurances, Police n° 7400026945 souscrite auprès du courtier groupe AON France, 31-35 rue de la Fédération 75767 PARIS CEDEX.*

**PARTENAIRES, COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT,  
ENTREPRISES D'ASSURANCES ET AUTRES FOURNISSEURS**

<b>NATURE</b>	<b>Nom Principaux Partenaires</b>	<b>Type d'accord</b>	<b>Mode de rémunération</b>
<b>ASSURANCE VIE, CAPITALISATION</b>	Aprep, AXA Thema, Axa Life Europe, Cardif, CD Partenaires, Generali Patrimoine, MMA Vie, Nortia, ORADEA VIE Primonial, Skandia, Swiss Life, UAF Life Patrimoine, Vie Plus	Convention de partenariat	Rétrocession sur les frais d'entrée, les frais de gestions et les OPCVM
<b>PRODUITS FISCAUX</b>	Truffle, La Française AM (GFV), Domaines et Patrimoine, OCP, Sigma Gestion, 123 Venture, Inocap	Convention de partenariat	Rétrocession sur les frais d'entrée, les frais de gestions
<b>RETRAITE</b>	Ageas Assurances, Alptis, April Assurances, Axa, Cardif, Generali Conseils, MMA Vie, Vie Plus, Swiss Life, Eres Debory	Convention de partenariat	Rétrocession sur les frais d'entrée, les frais de gestions
<b>SCPI</b>	CORUM, PERIAL, LA FRANCAISE, PRIMONIALE, EXCLUSIVEPARTNERS...	Convention de partenariat	Commission sur les frais d'entrée
<b>PRODUITS BANCAIRES</b>	Nortia, CD Partenaires, Oddo, Finaveo	Convention de partenariat	Rétrocession sur les frais d'entrée, les frais de gestions
<b>EPARGNE SALARIALE</b>	ERES DEBORY	Convention de partenariat	Rétrocession sur les frais d'entrée, les frais de gestions et le OPCVM
<b>PREVOYANCE ET ASSURANCE DE PRET</b>	Alptis, Aprep, April Assurances, Cardif, Ciprès Vie, Generali Conseils, Generali Patrimoine, MetLife, MMA Vie, Swiss Life, Vie Plus	Convention de partenariat	Rétrocession sur les frais d'entrée, les frais de gestions et les OPCVM

Aucun partenaire n'a de lien capitalistique avec le cabinet.

La liste des partenaires ne se limite pas à celle communiquée ci-dessus, le nom des autres partenaires ou compagnies avec lesquels le cabinet a un accord sera communiqué sur simple demande de la part du client.

*SàRL au capital social de 7 622 €. Code d'activité principale APE : 7022Z Inscrite au RCS de Nanterre : 417 806 767*

*Conseiller en Investissement Financier, enregistré auprès de ANACOFI -CIF, association agréée par l'AMF. N° E002199*

*Courtaqe en assurance, Courtaqe en Opération de Banque et Service de paiement. Enregistré à l'ORIAS ([www.ORIAS.fr](http://www.ORIAS.fr)), sous le n° 07 037 253. Les activités IAS et IOBSP sont contrôlées par l'ACPIR.*

*Activité de transaction sur Immeubles et fonds de commerce (sans détention de fonds), carte T n° 92 N 927 délivrée par la préfecture de Nanterre  
Responsabilité professionnelle et garanties financières ZURICH Assurances, Courtier groupe AON France, 31-35 rue de la Fédération 75767 PARIS CEDEX.*

## MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez obtenir, sur simple demande, avec le concours de votre conseiller qui s'engage à vous assister dans l'obtention de ces informations, une communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire, une fois connus les supports que vous choisirez.

Vous êtes informé que des honoraires ou des frais peuvent être demandés, de manière distincte et différente, pour des prestations particulières, en fonction du degré de complexité du dossier et de la charge de travail en découlant, ou lors de la mise en place d'abonnement proposé.

Une lettre de mission définira le mode et le niveau de rémunération ainsi que le niveau des frais et honoraires qui seront facturés, sur la base d'un taux horaire de 100 € HT, soit 120 € TTC.

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Pour toute réclamation vous pouvez nous contacter par courrier, par mail, ou par téléphone selon les coordonnées ci-dessus et selon les modalités suivantes :

Nous nous engageons à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées ;

### Saisir un médiateur :

Médiateur de l'Association de CIF ANACOFI : 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris	Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen- Branche - Autorité des marchés financiers 17, place de la Bourse, 75 082 Paris cedex 02 <a href="http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html">http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html</a>
Médiateur de l'Assurance : La Médiation de l'assurance TSA 50110 75441 Paris cedex 09 <a href="http://www.mediation-assurance.org">http://www.mediation-assurance.org</a>	Médiateur produits immobiliers : Médiation de la consommation - ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 Paris <a href="http://www.anm-conso.com/anacofi-immo">www.anm-conso.com/anacofi-immo</a>
Médiateur produits IOBSP : Médiation de la consommation - ANM Conso – 62 rue Tiquetonne - 75002 Paris <a href="http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp">www.anm-conso.com/anacofi-iobsp</a>	

<b>LE CLIENT :</b>	<b>LE CONSEILLER :</b>
<b>Fait à :</b>	<b>Fait à :</b>
<b>Le :</b>	<b>Le :</b>

*SàRL au capital social de 7 622 €. Code d'activité principale APE : 7022Z Inscrite au RCS de Nanterre : 417 806 767*

*Conseiller en Investissement Financier, enregistré auprès de ANACOFI -CIF, association agréée par l'AMF. N° E002199*

*Courtage en assurance, Courtage en Opération de Banque et Service de paiement. Enregistré à l'ORIAS ([www.ORIAS.fr](http://www.ORIAS.fr)), sous le n° 07 037 253. Les activités IAS et IOBSP sont contrôlées par l'ACPIR.*

*Activité de transaction sur Immeubles et fonds de commerce (sans détention de fonds), carte T n° 92 N 927 délivrée par la préfecture de Nanterre  
Responsabilité professionnelle et garanties financières ZURICH Assurances, Courtier groupe AON France, 31-35 rue de la Fédération 75767 PARIS CEDEX.*